

PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL 2024-2030

INTRODUCTION

Contexte

Depuis la législature 2019-2024, la démarche « Programme Stratégique Transversal » (PST) a été rendue obligatoire pour toutes les provinces, toutes les communes et tous les CPAS de Wallonie.

« *Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les* ***objectifs stratégiques*** *qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'****objectifs opérationnels****, de* ***projets et d'actions****, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.* » (Code de la démocratie locale et de la Décentralisation, article L1123-27, §12, al.2).

Le PST est un **programme**, c'est-à-dire qu'il a vocation à fédérer tous les plans sectoriels existants (par exemple, le plan communal de développement rural, le plan d'ancrage du logement, etc.).

Le PST repose sur une collaboration entre le Collège et l'administration. Il est soumis à une évaluation au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci ; il peut être actualisé en cours de législature.

Les **objectifs poursuivis par la démarche PST** sont notamment :

- la fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- la modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;
- et l'augmentation de la transparence autour de l'action de l'institution.

Sa construction repose notamment sur la Déclaration de Politique Communale, adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 17 février 2025 (délibération n°CC/20250217-3).

[1] Sources : https://interieur.wallonie.be/politiques-locales/pst-pcs/pst/139962 et le Guide méthodologique PST

Quelques notions essentielles

Objectifs stratégiques (O.S.)

Les objectifs stratégiques = le « DEVENIR DE LA COMMUNE » (à long terme), les « enjeux » : « vers où/quoi voulons-nous aller ? ».
Les objectifs stratégiques traduisent la vision des autorités communales. Ils expriment ce que la commune veut être au terme de la mandature ou à plus long terme.
Ils peuvent être formulés en commençant par « Être une commune/administration communale qui … ».

Objectifs opérationnels (O.O.)

Les objectifs opérationnels = le « FAIRE ÉVOLUER », **les « LEVIERS MOBILISÉS » par la commune pour atteindre ses objectifs stratégiques**, pour « devenir ce qu'elle veut devenir ».
Les objectifs opérationnels traduisent la finalité des projets/actions, ce que la commune devra atteindre au niveau opérationnel pour réaliser ses objectifs stratégiques.
Les O.O. peuvent être formulés en commençant par un verbe à l'infinitif traduisant une évolution (diminuer, augmenter, améliorer, mettre en place, …) suivi par ce sur quoi porte l'évolution.

Projets/actions

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT », le « COMMENT FAIRE **», le « Moyen de concrétiser l'objectif opérationnel »** : « Quels projets/actions développer pour atteindre tel O.O. ? »
Une ou plusieurs actions vont être définies pour atteindre l'objectif opérationnel.
L'action contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.

Les actions contenues dans le PST sont des actions de type « projet », c'est-à-dire qu'elles ont un début et une fin et qu'elles vont engendrer des réalisations qui vont permettre à la commune de se développer.

Volets internes et externes du PST

Les objectifs, projets et actions du PST sont répartis en deux volets :

- un **volet interne** qui intègre les objectifs, projets et actions visant à améliorer l'organisation et optimaliser le **fonctionnement de la commune et des services communaux**.
- un **volet externe** qui reprend les objectifs, projets et actions relatifs aux **politiques communales** en matière de logement, d'environnement, de cohésion sociale, de culture, de développement économique, de mobilité d'aménagement du territoire, de sport, de tourisme, etc.

Contenu

Le PST de la Commune de Cerfontaine se décline en :
- 2 volets (interne et externe)
- 18 objectifs stratégiques
- 31 objectifs opérationnels
- 115 actions/projets.

Procédure

Le présent PST a été :
- concerté avec le Comité de Direction (Codir) de la Commune en date du 12 novembre 2025 ;
- soumis au Comité de concertation Conseil communal-Conseil de l'Action sociale 12 novembre 2025 ;
- présenté par le Collège communal au Conseil communal qui en a pris acte le 24 novembre 2025, après en avoir débattu en séance publique ;
- publié conformément à l'article L1133-1 du CDLD et mis en ligne sur le site internet de la commune en date du …….. 2025 ;
- communiqué au Gouvernement wallon le …….. 2025.

PRÉSENTATION DU PST DE LA COMMUNE DE CERFONTAINE

Volet interne	Amélioration de l'organisation et optimalisation du fonctionnement des services communaux
O.S.I 1	**Etre une administration communale innovante, transparente et accessible**
O.O.I 1.1	Améliorer la communication entre la commune et ses citoyens
Action 1	Développer les outils facilitant l'accès à l'information (installation d'un totem sur la Place de l'Église) (idem Action 111)
Action 2	Développer les démarches en ligne pour simplifier les démarches administratives (guichet en ligne)
Action 3	Professionnaliser la communication (bulletins communaux, site web, réseaux sociaux)
O.O.I 1.2	Rapprocher les citoyens de l'administration communale
Action 4	Maintenir la bonne accessibilité actuelle des services communaux
Action 5	Organiser une soirée d'accueil annuelle pour les nouveaux habitants
O.S.I 2	**Etre une administration dont l'organisation et le fonctionnement des services sont optimalisés**
O.O.I 2.1	Renforcer la politique RH
Action 6	Poursuivre/actualiser la rédaction des fiches de poste pour tous les agents
Action 7	Mettre à jour les documents socles (organigramme, cadre, statuts, règlement de travail)
Action 8	Implémenter la réforme de la fonction publique locale en tenant compte des disponibilités budgétaires
Action 9	Mettre en place un plan de formation, et en assurer le suivi
Action 10	Développer une politique de gestion de l'absentéisme et de réintégration des agents
O.O.I 2.2	Améliorer la performance et la qualité des services communaux
Action 11	Mettre en œuvre le plan d'actions lié à l'analyse organisationnelle
Action 12	Mettre en œuvre le contrôle interne
Action 13	Digitaliser davantage les processus administratifs
Action 14	Former le personnel aux nouvelles technologies
Action 15	Renforcer les synergies entre les services communaux et du CPAS
Action 16	Optimiser la gestion des archives communales
O.O.I 2.3	Renforcer la sécurité des systèmes d'information

Action 17	Réaliser un plan de continuité de l'activité
Action 18	Organiser des formations régulières sur les bonnes pratiques de sécurité informatique et aux risques de cyberattaques
Action 19	Améliorer les mesures de contrôle, de protection et de sauvegarde des données
O.S.I 3	**Etre une administration qui se soucie du bien-être de ses travailleurs**
O.O.I 3.1	Développer le bien-être au travail
Action 20	Organiser un team building annuel
Action 21	Mettre en place des actions en lien avec le bien-être au travail (ergonomie, etc.)
Action 22	Soutenir les initiatives d'agents visant à mettre en place des moments conviviaux (ex: journées à thème)
Action 23	Désigner plusieurs personnes de confiance
O.O.I 3.2	Améliorer le cadre de travail
Action 24	Fournir au service technique communal une infrastructure centralisée sur un seul site sécurisé, aux normes réglementaires actuelles
Action 25	Rénover le bâtiment hébergeant les services administratifs (centrale incendie, toiture, châssis, chauffage) (idem Action 86)
Action 26	Réaménager certains bureaux et agrandir le réfectoire, afin qu'il puisse accueillir tout le personnel
Action 27	Mettre en place des opérations/actions liées au rangement, à l'aménagement et à l'embellissement du cadre de travail
O.O.I 3.3	Améliorer les perspectives de carrière et les avantages sociaux des agents
Action 28	Valoriser la progression de carrière au sein de l'administration via des évolutions et des promotions en interne
Action 29	Amélioration des avantages sociaux

Volet externe	Développement des politiques communales
O.S.E 1	**Être une commune à la fiscalité modérée**
O.O.E 1.1	Maintenir un faible taux de taxation, et faciliter l'obtention de documents administratifs usuels
Action 30	Fixation de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 7,5% et maintien des centimes additionnels au précompte immobilier à 2400
Action 31	Maintien de la gratuité de la plupart des documents administratifs (carte d'identité pour enfants, compositions de ménage, certificat de bonne vie et moeurs, déclaration/acte de mariage, de naissance, changement de prénom/nom, etc...)
O.S.E 2	**Être une commune sûre**
O.O.E 2.1	Soutenir et donner des moyens aux services d'urgence
Action 32	Soutien aux sapeurs-pompiers/ambulanciers de la caserne de Cerfontaine
O.O.E 2.2	Améliorer la sécurité routière et lutter contre les incivilités
Action 33	Réponse aux demandes citoyennes en matière de sécurité routière (après avis du conseiller en mobilité du SPW) par la mise en place de chicanes, plateaux ralentisseurs, signalisation adéquate, etc...
Action 34	Mise en service d'une caméra mobile destinée à lutter contre les incivilités et les infractions environnementales
Action 35	Avec la zone de police, mise en service d'un radar tronçon permettant de lutter contre les excès de vitesse sur la route régionale N978 (lacs de l'Eau d'Heure)
Action 36	En accord avec la zone de police, augmentation des contrôles permettant de lutter contre les nuisances sonores causées par certaines motos sur les routes régionales
O.O.E 2.3	Poursuivre le maintien d'effectifs de sécurité lors d'évènements publics
Action 37	Encouragement, au sein du conseil de police, au maintien de l'effectif actuel, à savoir 1 inspecteur-principal et 4 inspecteurs de police, au poste de proximité de Cerfontaine
Action 38	Une attention particulière pour : - augmenter la présence policière lors de l'entrée et la sortie des écoles - maintenir l'encadrement policier lors des événements (marches folkloriques, carnavals, festivals, open air, épreuves sportives, etc...)
O.S.E 3	**Être une commune qui accorde de l'importance aux écoles des villages**
O.O.E 3.1	Garantir la continuité de l'enseignement communal et élargir l'offre extrascolaire
Action 39	Engagement d'un(e) enseignant(e) sur fonds propres afin d'assurer immédiatement les remplacements en cas d'incapacité de travail
Action 40	Financement de l'emploi d'un professeur de seconde langue, afin que les élèves bénéficient d'un cours « éveil des langues en néerlandais » dès la première maternelle

Action 41	Maintien de la gratuité des garderies dans nos écoles
Action 42	Encouragement à l'apprentissage à l'utilisation des technologies de l'informatique et de la communication interactive
Action 43	Organisation d'une journée sportive entre les implantations scolaires de l'entité à la fin de l'année scolaire
Action 44	Création d'un « accueil temps libre » le mercredi après-midi
O.S.E 4	**Être une commune qui maintient son soutien à la jeunesse**
O.O.E 4.1	Promouvoir les activités et loisirs pour les jeunes
Action 45	Organisation de la journée Place aux enfants qui permet aux jeunes de 8 à 12 ans la découverte de divers métiers, artisans ou sports
Action 46	Soutien des projets du conseil communal des enfants
Action 47	Soutien logistique (prêt/transport de matériel) à toutes les associations locales
Action 48	Maintien de la subvention octroyée en faveur des associations qui engagent des frais dans la location d'un chapiteau
Action 49	Amélioration des équipements des plaines de jeux de nos six villages
Action 50	Organisation de la plaine de jeux à Cerfontaine pendant le mois de juillet et partenariat avec le club de voile. Maintien la gratuité ainsi que le ramassage dans les Action villages de l'entité grâce au car communal
O.S.E 5	**Être une commune qui favorise la création de logements**
O.O.E 5.1	Soutenir l'installation de jeunes ménages
Action 51	Evaluation du fonctionnement du « logement tremplin » et développement éventuel de cette politique
O.O.E 5.2	Améliorer l'habitat sans contraintes administratives excessives
Action 52	Application du Code du Développement territorial (CoDT), mais pas de création de règlements urbanistiques contraignants supplémentaires
Action 53	Domaine de Revleumont : mise en œuvre du dossier de rénovation des voiries dès la fin des travaux d'infrastructure électrique
O.S.E 6	**Être une commune qui encourage l'activité commerciale et touristique**
O.O.E 6.1	Investir dans le patrimoine à valeur touristique et l'entretenir
Action 54	Rénovation du bâtiment qui abrite l'Horloge astronomique, à Senzeilles, et création d'un parking à l'arrière de celui-ci
Action 55	Soutien financier à la réalisation du « Chemin de l'Eau d'Heure » : itinéraire pédestre et cyclo qui va relier notre commune (source de l'Eau d'Heure) à Marchienne-au-Pont (embouchure avec la Sambre)
Action 56	Augmentation de la subvention annuelle à l'Office du Tourisme, lui garantissant le maintien des emplois et le développement de projets (ex : numérisation des promenades balisées, aménagement de « parkings » pour chevaux, ...)
Action 57	Intensification des synergies avec les partenaires touristiques sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure afin que les habitants de notre commune puissent continuer à bénéficier de tarifs préférentiels
O.O.E 6.2	Soutenir fiscalement le développement touristique local
Action 58	Pas de taxe sur la force motrice, sur les débits de boisson, sur les terrasses de café/restaurant ni sur les panneaux publicitaires

Action 59	Maintien de la prime communale de 500€ pour la création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes
O.S.E 7	**Être une commune qui développe sa politique sociale**
O.O.E 7.1	Investir dans l'accueil à la petite enfance
Action 60	Soutien aux projets visant à augmenter le nombre de places d'accueil et le nombre d'accueillantes d'enfants à domicile.
O.O.E 7.2	Renforcer l'offre de logements locaux
Action 61	Dans le cadre du partenariat avec les Habitations de l'Eau Noire (HEN), augmentation du nombre de logements réservés aux aînés de notre commune, situés à la rue des Fontaines à Cerfontaine. Une attention particulière sera apportée pour adapter des logements aux personnes à mobilité réduite.
Action 62	Soutien au développement de logements sociaux par les HEN.
O.O.E 7.3	Actualiser et renforcer les aides sociales
Action 63	Dans le cadre de l'accès aux droits fondamentaux, développement d'ateliers à visée sociale, culturelle, professionnelle, ainsi que d'ateliers intergénérationnels.
Action 64	Instauration d'une prime communale à l'achat de protections hygiéniques menstruelles réutilisables.
Action 65	En plus des cours de gymnastique de maintien, spécialement conçus pour les aînés, organisation d'ateliers de gymnastique cérébrale.
Action 66	Amplification de l'insertion socioprofessionnelle des personnes sans emploi.
Action 67	Rénovation énergétique des bâtiments et logements appartenant au CPAS.
Action 68	Renforcement des synergies Commune — CPAS.
Action 69	Réflexion quant à l'opportunité de créer une épicerie sociale.
O.S.E 8	**Être une commune qui investit dans son infrastructure routière**
O.O.E 8.1	Rénover les voiries communales et aménager un parking de salle de fêtes
Action 70	Importants moyens financiers destinés à la réfection de nombreuses voiries et de plusieurs chemins agricoles.
Action 71	Aménagement d'un parking sur le terrain communal situé à côté de la salle Les Gais Lurons, à Soumoy.
O.O.E 8.2	Améliorer l'offre de mobilité locale
Action 72	Collaboration avec l'ASBL Mobilesem afin de faciliter les déplacements des personnes tout en sensibilisant à la transition vers des modes de transport plus durables, et organisation de formations en lien avec la mobilité.
O.O.E 8.3	Poursuivre l'embellissement de l'entité
Action 73	Des villages propres, toute l'année.
Action 74	Politique d'entretien permanent et de végétalisation des cimetières.
Action 75	Accentuation de la politique de fleurissement afin de conserver notre label « Wallonie en fleurs ».
Action 76	Création d'une zone d'espace détente à hauteur de l'ancienne école de Soumoy.
Action 77	Fin du remplacement de l'éclairage public (LED).

Action 78	Acquisition d'un broyeur et mise à disposition aux citoyens.
Action 79	Acquisition d'un camion balayeur.
Action 80	Acquisition d'un robot télécommandé équipé d'un broyeur, pour faciliter et optimiser l'entretien des chemins/sentiers vicinaux.
Action 81	Acquisition d'un véhicule et d'une remorque pour le travail d'entretien dans les cimetières.
Action 82	Acquisition d'une disqueuse et d'un rouleau compacteur pour la pose de tarmac.
Action 83	Acquisition d'une aérogommeuse.
Action 84	Remplacement de divers véhicules.
Action 85	Convention de partenariat avec une recyclerie végétale, dans une démarche d'économie circulaire, afin de prolonger la vie des fleurs déposées dans les cimetières.
O.S.E 9	**Être une commune qui investit son patrimoine immobilier**
O.O.E 9.1	Poursuivre la rénovation des bâtiments communaux et réaliser les acquisitions opportunes
Action 86	Rénovation de la toiture du bâtiment qui abrite les bureaux administratifs. (idem Action 25)
Action 87	Travaux de rénovation à la salle des Fêtes de Senzeilles.
Action 88	Suite et fin des travaux de rénovation de la salle du tennis de table, à Silenrieux.
Action 89	Rénovation de l'église classée de Daussois.
Action 90	Remplacement du bâti des cloches de l'église de Senzeilles ainsi qu'au placement d'une nouvelle croix au sommet du clocher.
Action 91	Politique d'entretien régulier des bâtiments communaux et d'amélioration de leur performance énergétique.
Action 92	Etude de l'opportunité d'obtenir d'acquérir la salle Saint-Joseph, à Daussois, en vue de la rénover.
Action 93	Demande d'acquisition de l'ancienne gare classée de Cerfontaine, appartenant actuellement au SPW, en vue de la rénover.
O.S.E 10	**Être une commune qui soutient ses agriculteurs**
O.O.E 10.1	Poursuivre la promotion des produits locaux et l'accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches administratives
Action 94	Promotion des produits locaux, en partenariat avec les agriculteurs et producteurs.
Action 95	Organisation de rencontres régulières avec les agriculteurs de l'entité et gestion des dossiers, notamment dans le cadre des calamités agricoles ou dégâts occasionnés par de fortes crues ou par la sécheresse.
O.S.E 11	**Être une commune qui se soucie du bien-être animal**
O.O.E 11.1	Poursuivre l'aide en faveur d'actions visant à améliorer le bien-être animal
Action 96	Dotation en faveur de la stérilisation des chats errants.
O.S.E 12	**Être une commune qui investit dans son massif forestier**

O.O.E 12.1	Maintenir sa politique d'entretien forestier
Action 97	Maintien du droit à l'affouage par tirage au sort annuel des parts de bois.
Action 98	Poursuite de la politique d'investissement par une replantation systématique de notre massif forestier.
O.S.E 13	**Être une commune qui soutient la vie culturelle**
O.O.E 13.1	Soutenir toutes les initiatives visant à offrir une offre culturelle locale diversifiée
Action 99	Allocation de moyens financiers pour l'organisation d'une compagnie (ou une délégation) de marcheurs de l'entité.
Action 100	Collaboration avec le centre culturel « Action Sud », notamment pour l'organisation annuelle de l'exposition « Action sculptures ».
Action 101	Politique de soutien aux associations locales, notamment par une aide logistique lors de manifestations diverses.
Action 102	Par la mise à disposition de la « Galerie de l'Office du Tourisme », politique de promotion des œuvres d'artistes locaux et régionaux.
Action 103	Reconduction de la convention avec le Domaine provincial de Chevetogne afin d'offrir une réduction importante aux habitants de notre commune.
Action 104	En concertation avec les fabriques d'église, promotion d'organisations culturelles dans les bâtiments du culte (concerts, expositions, ...).
Action 105	Organisation de spectacles pour jeunes et moins jeunes, dans l'entité, en partenariat avec le centre culturel « Action Sud ».
O.S.E 14	**Être une commune qui encourage la pratique sportive**
O.O.E 14.1	Mise en avant et accompagnement des évènements sportifs
Action 106	Octroi d'une « prime communale au sport » d'un montant de 30€, pour les enfants de 3 à 18 ans.
Action 107	Promotion du challenge Run & Bike.
Action 108	Organisation d'une cérémonie des mérites sportifs.
Action 109	Organisation d'un « salon des sports et des associations ».
Action 110	Balisage d'une boucle cyclo-pédestre de 42km (distance marathon) passant dans les six villages de l'entité ainsi que des boucles alternatives plus courtes.
O.S.E 15	**Être une commune qui communique avec sa population**
O.O.E 15.1	Améliorer les canaux de communications existants et les diversifier
Action 111	Placement d'un écran d'information (totem) dans le centre de Cerfontaine afin d'informer efficacement et en temps réel les citoyens et visiteurs. (idem Action 1)
Action 112	Maintien de la publication annuelle de minimum 4 bulletins d'informations communales.
Action 113	Organisation annuellement d'une soirée d'accueil pour les nouveaux habitants de nos villages.
Action 114	Amélioration de la visibilité des différentes organisations via divers moyens de communication (bulletin communal, page Facebook, site internet...et l'écran d'information).
Action 115	Modernisation de fonctionnement de l'Administration communale au niveau de l'informatique : nouveau serveur et acquisition de programmes relatifs aux délibérations des conseils et collèges communaux et à la rédaction de cahiers des charges.